45

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et des affaires immobilières de l'Etat

Affaire suivie par : Mme DEFRAUMONT

Téléphone : 03.20.30.52.62
Télécopie : 03.20.30.52.88

Le Préfet de la région - Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les maires
de l'arrondissement de Lille

Lille, le 11 JUIN 2004

OBJET: Arrêté préfectoral permanent portant destruction des ennemis des cultures (échardonnage)

P. JOINTE : 1

J'ai l'honneur de vous transmettre ampliation de l'arrêté préfectoral permanent du 8 juin 2004 portant destruction des ennemis des cultures (échardonnage).

Le Préfet

Pour le Préfet,
Le Directeur des Actions Interministérielles

Damien VIEILLARD